



Département du Gard

SIDSCAVAR

1, allée Pierre Louis Loislil
30400 Villeneuve Lez Avignon

EXTRAIT N° 20/2026

Du
Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le
Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Samedi 25 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 2

à 9h30, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET, Président.

Présents :

Monsieur Jean-Philippe ALTAYRAC
Monsieur Frédéric ARTHUR
Madame Marceline BRUN
Monsieur Patrick CARRY
Madame Emilie CHAMBE
Monsieur Marc-Edouard COUSTON
Madame Capucine FROC
Madame Aline GINER
Madame Marilyne KRIZ-BELLON
Monsieur Didier OLIVERA
Monsieur Farès ORCET
Madame Véronique SEILER
Madame Jacqueline TOURANCHE
Madame Marie-Pierre VASELLI
Madame Nathalie XOLIN

Excusés ayant donné procuration :

Madame Catherine CHAUVIN
Madame Emilie JAYET

Absents :

Délibération N° 20/2026

Objet : Détermination du nombre de Vice-président(e)s

L'alinéa 2 de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose :

« Le nombre de vice-président(e)s est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-président(e)s. ».

L'alinéa 4 de ce même article dispose :

« L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. »

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

Décide la création de 5 postes de Vice-président(e).

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, le jour, an et mois susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Rochefort du Gard, le samedi 25 avril 2026.

Le Président,

Farès ORCET

